

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Sarthe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR
SÉANCE DU 06 DECEMBRE 2022**

Convocation

Date de la convocation : 28/11/2022

Date de l'affichage convocation : 28/11/2022

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 08/12/2022

Publiée ou notifiée le : 08/12/2022

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 19

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre total votants : 21

L'an deux mil vingt-deux, six décembre, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Loir Lucé Bercé salle de la Bénévole, Le Clos du Moulin, commune de Luceau.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes ALLAIRE, HELLEGOUARC'H, MANCEAU, RIBOUILLEAULT, MM ABRAHAM, ALLARD, BOURIN, OLIVIER, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mmes LEGER, et MM AMY, BRAULT, LE BOUFFANT, LOYAU, PAQUET, POSTMA, RENVAZE, ROCTON, THERIAU.

Etaient excusés/absents :

Mmes BURMAULT, GEORGET, MARTIN et MM BIGNON, BOUGAS, CERIZIER, FRIZON, GRANDET, HURTELOUP, LEESCHAEVE, LORIOT, MARTINEAU, MOURIER.

Pouvoir :

Madame GEORGET donne pouvoir à Monsieur OLIVIER.

Monsieur LORIOT donne pouvoir à Monsieur PAQUET.

Assistaient également à la séance :

Sophie POUPEE (Directrice)

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur AMY de la commune du Lude

Délibération 2022 – 37 :

RIFSEEP – MODIFICATION DES MONTANTS IFSE ET CIA

VU la délibération 2018-64 du 20/12/2018 concernant la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

VU la délibération 2021-21 du 11/05/2021 concernant la modification des critères de la part variable (CIA),

CONSIDERANT que certains agents sont au plafond de la part IFSE et qu'il n'est pas possible de la réévaluer,

VU l'avis du comité technique du 24/11/2022,

Le Président propose de valider les nouveaux montants de l'IFSE et du CIA présents à « **Article 5 : classification des emplois et plafonds** » :


NOUVELLE PROPOSITION IFSE									
Groupe	Fonctions	Cadre d'emplois	Montants plafonds FPE			Montants plafonds retenus par la collectivité			
			IFSE	CIA	Total	IFSE	% IFSE	montant	total
CATEGORIE A									
A1	Directeur général des services	Ingénieur Attaché	36 210 €	6 390 €	42 600 €	18 000 €	10%	1 800 €	19 800 €
CATEGORIE B									
B1	Coordinateur des services	Technicien Rédacteur	17 480,00 €	2 380,00 €	19 860,00 €	14 000 €	10%	1 400 €	15 400 €
B2	Responsable de service avec encadrement	Technicien Rédacteur	16 015,00 €	2 185,00 €	18 200,00 €	12 000 €	10%	1 200 €	13 200 €
CATEGORIE C									
C1	Coordinateur de service	Adjoint technique Adjoint administratif	11 340,00 €	1 260,00 €	12 600,00 €	9 500 €	10%	950 €	10 450 €
C2	Poste avec expertise	Adjoint technique Adjoint administratif	11 340,00 €	1 260,00 €	12 600,00 €	9 000 €	10%	900 €	9 900 €
C3	Agent d'exécution	Adjoint technique Adjoint administratif	10 800,00 €	1 200,00 €	12 000,00 €	7 000 €	10%	700 €	7 700 €

Le comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la modification des montants de l'IFSE et du CIA du tableau de l'article 5,

PRECISE que les autres articles restent inchangés,

Pour extrait, copie conforme,
 Le secrétaire de séance,
 J.-C. AMY,



Pour extrait, copie conforme,
 Le Président,
 F. OLIVIER

CYNDICAT MIXTE
 DU VAL DE LOIR
 FOUR COLLECTE ET
 TRAITEMENT DES DECHETS
 5 bis Du Plesson
 72000 LE LUDÉ



Le Président,
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.